

GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES



Produits et services
JANVIER 2017



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



Vous êtes dirigeant d'une entreprise industrielle, de négoce ou de service, vous êtes une Association ou une Institution, cette brochure vous est tout particulièrement destinée.



Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle.

Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.



Votre chargé d'affaires BNP Paribas Nouvelle Calédonie est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations

SOMMAIRE

P.04 - OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

- Ouverture, transformation, clôture
- Tenue de compte
- Relevés de compte
- Services en agence

P.13 - IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Incidents d'encaissement

P.05 - LA BANQUE A DISTANCE

- Mobile
- Internet
- Échanges de fichiers
- Solution de gestion et de communication
- Echanges de données

P.15 - FINANCEMENTS ET CRÉDITS

- Financement court terme et affacturage
- Gestion des dossiers de financement
- Glossaire des produits de financement bancaire court terme

P.07 - MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET ENCAISSEMENT

- Espèces
- Chèques
- Carte bancaire : paiements
- Carte bancaire : encaissements (Monétique)
- Effets de commerce
- Virements
- Prélèvements

P.19 - ÉPARGNE ET PLACEMENTS

- Le placement des excédents de trésorerie
- Les opérations de Bourse
- La conservation du portefeuille titres et les autres services
- La constitution d'un capital ou la préparation à votre retraite

P.22 - RÉSOUDRE UN LITIGE

P.11 - OPERATION AVEC L'ETRANGER

- Chèques
- Virements
- Trade
- Effets
- Garanties internationales

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

→ Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture de compte	GRATUIT
• Transfert de compte vers une autre agence BNP Paribas	GRATUIT
• Clôture de compte	GRATUIT
• Services Bancaires de Base Fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L.312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier)	GRATUIT

→ Tenue du compte

• Commission de tenue de compte (xpf ou devise)	
- Pour les Professionnels	4 550 XPF / trim
- Pour les Associations	2 730 XPF / trim
• Commission de découvert Elle s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois, limitée à la moitié des intérêts débiteurs	0.25%
• Frais de gestion de compte	
- Pour les comptes en XPF	10 500 XPF / trim
- Pour les comptes créditeurs sans mouvement depuis plus de 3 mois	3 860 XPF / trim
• Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable) au titre de nos obligations légales	10 500 XPF
• Gestion annuelle de succession	10 500 XPF
• Fourniture d'échelle d'intérêts	GRATUIT

→ Relevés de compte

i BON A SAVOIR : Outre l'accès à votre banque 24h/24, 7j/7 sur www.bnpparibas.nc, nous mettons à votre disposition plusieurs solutions de relevés.

► Vous voulez avoir une vision globale de vos comptes courants combinée à la consultation des comptes par téléphones ou Internet (24h/24, 7j/7)

• Un relevé de compte mensuel	GRATUIT
• L'accès au service BNP Net Entreprise 24h/24, 7j/7 (consultation des comptes)	GRATUIT

► Vous pouvez choisir la périodicité de vos relevés de compte

• Périodicité mensuelle	GRATUIT
• Périodicité décadaire	1 890 XPF / trim
• Périodicité hebdomadaire	1 995 XPF / trim
• Périodicité journalière	4 988 XPF / trim



Services en agence

• Dépôt de tous vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24 sur vos agences de Ducos – Victoire – Koné et Koumac - Dépôt permanent	7 350 XPF
• Fourniture de renseignements sur le fonctionnement d'un compte (ex : audit comptable)	1 210 XPF
• Fourniture d'attestation diverses	3 230 XPF
• Demande de bilan	3 150 XPF
• Lettre d'audit	7 350 XPF
• Frais de recherche de documents ou d'informations	
Recherche de relevé de compte	2 100 XPF
Recherche de document ou information < 1 an	3 465 XPF
Recherche de document ou information > 1 an	5 775 XPF
Photocopie supplémentaire	116 XPF
Envoi de document par fax	1 050 XPF pour 5 pages (116 XPF par page sup)
• Mise à disposition du courrier dans les casiers	10 500 XPF / an
• Retour de courrier non délivré	1 575 XPF
• Location de coffre fort : variable selon la taille ou la valeur du contenu	A partir 8 484 XPF / an

2. BANQUE A DISTANCE

→ Mobile

- Vous souhaitez être alerté des évènements relatifs à l'évolution de votre compte

Offre SMS permet de recevoir automatiquement sur votre téléphone portable le solde de votre compte et les dix derniers mouvements passés. Vous êtes également averti si le solde de votre compte dépasse un seuil que vous avez fixé, ou s'il dépasse le montant de votre découvert autorisé ; mais aussi de la mise à disposition de votre chéquier en agence.

- LE + :** Un paramétrage personnalisé et affiné de vos alertes (critères de déclenchement, périodicité d'envoi...)
- **Réception quotidienne** 1 400 XPF
 - **Réception bi hebdomadaire** 1 000 XPF
 - **Réception hebdomadaire** 750 XPF

→ Internet

- Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements

BNP Net Entreprise est accessible sur Internet : www.bnpparibas.nc

• Consultation des comptes	GRATUIT
• Comptes et opérations unitaires : consultations de soldes + opérations et gestion des comptes (virements en France et à l'étranger, éditions de RIB, mouvements en attentes de comptabilisation...)	2 529 XPF / mois
• Réception de fichiers : relevés de compte, impayés sur prélèvements...	
• Opérations de décaissement et d'encaissement : virements multiples locaux, Métropole, DOM TOM et internationaux	

BON A SAVOIR : Le total des virements pour une même journée ne pourra dépasser 10 000 000 XPF.

→ Echanges de fichiers

► Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges informatiques de fichiers

EBICS est un service de transfert sécurisé de données informatiques entre vous et BNP Paribas (transmission de vos fichiers à BNP Paribas et d'autres banques en toute sécurité et rapatriement automatique des informations en provenance de BNP Paribas pour les exploiter à l'aide d'un logiciel dédié).

L'abonnement au service comprend :

Sens : Client > Banque	- Transmission d'ordre de virements locaux, France, DOM POM - Virements internationaux - Transmission de prélèvements
Sens : Banque > Client	- Relevés de comptes standards - Impayé de prélèvement

Abonnement au service EBICS

• Inscription	GRATUIT
• Abonnement : pour 600 écritures	3 465 XPF / mois
• Au-delà de 600 écritures	6 XPF / écritures

→ Solution de gestion et de communication

► Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

- **NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :
 - Gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques, internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie
 - Créer ou importer des fichiers et envoyer vos opérations bancaires (virements locaux, France DOM POM, virements internationaux)
 - Exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.
- **Abonnement NetCash** : formule Simplicité A partir de 9 000 XPF
Tarif variable selon le nombre de compte. Abonnement au service EBICS inclus. L'abonnement comprend :
 - l'exploitation des relevés bancaires,
 - la saisie et l'envoi des instructions,
 - la gestion du protocole EBICS T et EBICS TS
 - Le support, la maintenance et les mises à jour régulières.
- **Formation au service** **GRATUIT les 3 premières heures**
17 155 XPF l'heure supplémentaire
- **Le certificat électronique 3SKey** : requis pour NetCash, est dédié à la signature personnelle bancaire, il est :
 - Multi-accepté par plusieurs banques françaises
 - Multi-protocoles : SWIFTSNet, EBICS TS, FTPs
 - Multi-applications
- **USB PRO** : 11 280 XPF

→ Echanges de données

Réception de MT 101 en provenance de Banques Tierces (hors SWIFTNet) : Les opérations sont réalisées sur les comptes BNP Paribas de l'entreprise à partir des instructions (MT101) reçues de Banques Tierces

Sens client-banque : Réception de MT 101 en provenance de Banques Tierces

- Abonnement

15 290 XPF

Envoi de MT 940 vers des Banques Tierces (hors SWIFTNet) : L'entreprise dispose d'une concentration de reporting sur une Banque Tierce

Sens banque-client : extraits de compte et intradays - Envoi de MT 940 par BNP Paribas à une Banque Tierce

- Abonnement 7 900 XPF / mois
- Pour 100 écritures (la facturation est ajustée sur le nombre exact d'écriture) 1 440 XPF

3. MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

→ Espèces

- **Retrait d'espèces aux guichets automatiques de la banque** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : le jour même du retrait
- **Dépôt d'espèces** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : le jour ouvré de la remise
- **Envoi de fond ou autre valeur par voie postale** **1 995 XPF**
(Assurance comprise + frais d'envoi)

→ Chèques

- **Mise à disposition en agence** **GRATUIT**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile** Frais réel d'envoi
- **Paiement par chèque** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation
Chèque à l'ordre d'un tiers
Chèque présenté par la Métropole DOM TOM **2 835 XPF**
- **Remise de chèque** **GRATUIT**
Date de valeur appliquée : date de comptabilisation + 1 jour ouvré ⁽¹⁾
En agence BNP Paribas ou BWF **GRATUIT**
Sur autre banque du Territoire **GRATUIT**
Hors Territoire : France, Polynésie, DOM TOM (chèques en XPF ou €) **3 120 XPF**


• Chèque de banque	3 150 XPF
• Destruction de chéquier	2 709 XPF
• Opposition sur chèque par l'émetteur	4 080 XPF
• Opposition sur chéquier par l'émetteur	6 825 XPF

(1) Sous réserve que la remise soit effectuée avant 15h, un jour d'ouverture de l'agence (sauf le samedi)

→ Carte bancaire : paiements

► Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait

La carte Visa Business BNP Paribas vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en Nouvelle-Calédonie, en France et à l'étranger, en bénéficiant de garantie d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	Visa Business 
Cotisation annuelle	7 267 XPF
Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs	Jusqu'à 715 990 XPF
Paiements :	
➤ Local, France ou zone euro	GRATUIT
➤ Hors zone euro sur le continent européen	2,3% + TSS
➤ Hors zone euro et hors continent européen	2,84% + TSS
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs	Jusqu'à 178 998 XPF
Retraits aux distributeurs :	
➤ Local, France ou zone euro	GRATUIT
➤ Hors zone euro sur un distributeur d'une banque partenaire du réseau Global Alliance ⁽¹⁾	GRATUIT
➤ Hors zone euro sur le continent européen	2,3% + TSS
➤ Hors zone euro et hors continent européen	2,84% + TSS

BON A SAVOIR :

- Les retraits aux distributeurs automatiques du groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) sont **GRATUITS** en France et à l'étranger.
- Retrouvez les pays et banques partenaires sur mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaetranger

(1) La conversion en XPF est effectuée par le Centre International VISA à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau VISA, majorées de la commission indiquée ci-dessus.

Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business

• Réédition du code secret	3 360 XPF
• Mise en opposition pour perte, vol, utilisation frauduleuse ou abusive	GRATUIT
• Envoi d'une carte hors renouvellement	
- En recommandé	Frais réels d'envoi
- En envoi standard	1 050 XPF
• Modification du plafond de paiement ou de retrait Durée de validité de 2 mois	5 250 XPF
• Refabrication de carte	3 150 XPF
• Cloture de carte (hors cloture de compte)	1 575 XPF

→ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

→ ABONNEMENT A UN CONTRAT MONETIQUE

Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un **contrat monétique**. La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- La vente de proximité ou à distance
- Le type de cartes
- Le montant moyen par facture

→ MATERIEL D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

- ▶ Une fois un contrat monétique souscrit, vous devez vous équiper d'un terminal de paiement

La mise à disposition d'un TPE est réalisée par la Calédonienne Services de Banques (CSB) et est soumise à leur tarification. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

→ Effets de commerce

- ▶ Vous effectuez un règlement de fournisseur par effet de commerce

• Par échéance avisée	GRATUIT
• Instruction de paiement non reçues	2 545 XPF

- ▶ Vous remettez à l'encaissement des effets de commerce (lettre de change relevé (LCR format informatique) ou lettre de change et billet à ordre (format papier))

• Sur support papier	725 XPF / bordereau + 1090 par effet
• Sur support électronique	695 XPF / bordereau + 1090 par effet
• Avis de sort	2 310 XPF + frais réel d'envoi
• Prorogation	2 625 XPF + intérêts de prorogation
• Changement de domiciliation	2 625 XPF

i BON A SAVOIR : Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 1 500 XPF)

► Autre prestation

- **Fourniture de relevé LCR en € à payer** 2 940 XPF

➔ Virements

i BON A SAVOIR :

- Les commissions d'émission reprises ci-dessous sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank Identifier Code).
- La remise de virement sera réputée reçue par la Banque le jour ouvrable suivant si elle est déposée après 15h.

► Vous émettez un virement

Date de valeur appliquée (compte en XPF et hors opération avec l'étranger) : date de l'opération

- **Ordre de virement unitaire local et Wallis et Futuna**
 - Emis par Internet BNP Net Entreprise **GRATUIT**
 - Emis sur support papier en agence 462 XPF
- **Ordre de virement unitaire République Française zone SEPA et Polynésie Françaises**
 - Emis par Internet BNP Net Entreprise **GRATUIT**
 - Emis sur support papier en agence 1 575 XPF
- **Ordre de liste de virement par BNP Net Entreprise ou Télétransmission ou support magnétique**
 - Par remise 1 520 XPF
 - Par opération local et Wallis et Futuna 43 XPF
 - Par opération République Française zone SEPA 695 XPF
- **Ordre de liste de virement sur support papier**
 - Par remise 1 520 XPF
 - Par opération local et Wallis et Futuna 435 XPF
 - Par opération République Française zone SEPA 1 575 XPF
- **Virement permanent :**
 - Mise en place et modification 2 660 XPF
 - Par opération local et Wallis et Futuna 368 XPF
 - Par opération République Française zone SEPA 1 575 XPF

► Vous recevez un virement

Date de valeur appliquée (hors opération avec l'étranger) :

- Jour de la date de règlement de l'opération
- En valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas (même utilitaire)

- **Commissions d'encaissement**, hors éventuelle commission de change **GRATUIT**

➔ Prélèvements

▶ Les prélèvements au débit de votre compte

Date de valeur appliquée : date de règlement

- **Avis de prélèvement** : mise en place et modification 1 825 XPF

▶ Les prélèvements au crédit de votre compte

Remise de prélèvements : valeur 4 jours calendrier à compter de la date d'échéance éventuellement reportée.

- **Mise en place d'une autorisation de prélèvement** 1 825 XPF
- **Ordre de prélèvement par BNP Net Entreprise ou Télétransmission ou support magnétique**
 - Par remise 1 520 XPF
 - Par opération 45 XPF
- **Ordre de prélèvement par support papier**
 - Par remise 1 520 XPF
 - Par opération 460 XPF
- **Modification, annulation d'une remise ou d'une opération** 2 415 XPF

4. OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

➔ Chèques

En devises étrangères ou euro

- **Encaissement d'un chèque payable à l'étranger** 3 120 XPF
- **Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger** 3 150 XPF

➔ Virements

- **Virements reçus de l'étranger**
Commission d'encaissement d'ordre domicilié à nos guichets 3 035 XPF
- **Virements émis en faveur d'un bénéficiaire à l'étranger**
 - Par BNP Net Entreprise ou télétransmission 1 920 XPF
 - Par support papier 3 835 XPF
- **Demande de sort ou interventions diverses** 4 045 XPF

→ Trade

▶ Vous réalisez des opérations avec l'étranger (importation ou exportation)

Les commissions et les frais sont à la charge du donneur d'ordre sauf stipulation contraire dans le crédit documentaire

- **Crédit documentaire export**

- Préavis	6 930 XPF
- Transmission	6 930 XPF
- Notification	0,11% (min 6 930 XPF)
- Modification (autre que prorogation et augmentation)	4 045 XPF
- Levée de document	0,16% (min 11 550 XPF)
- Commission d'acceptation ou de paiement différé	Variable selon les pays

- **Encaissement documentaire**

- Commission d'acceptation et de retour	0.40% (min 5 200 XPF – max 31 185 XPF)
- Acceptation et encaissement :	
- Commission documentaire	0.40% (min 5 200 XPF – max 31 185 XPF)
- Commission d'acceptation	4 045 XPF
- Présentation supplémentaire, avis de sort ou interventions diverses	4 045 XPF

- **Crédit documentaire import**

- Ouverture ou Prorogation de crédit irrévocable (par trim)	0.40% (min 11 550 XPF) + Swift 5 250 XPF
- Autre modification	8 400 XPF + Swift 3 150 XPF
- Commission de levée de document	0.5% (min 6 300 XPF)
- Commission d'acceptation	0,15% (min 6 300 XPF)

→ Effets

▶ Règlement d'effets payables à l'étranger

- **Remise libre** : doublée si présentation 0,20% (min 3 625 XPF – max 18 115 XPF)

▶ Encaissement d'effets payables à l'étranger

- **Remise libre** : commission d'encaissement par appoint. Nbre de jour calendaires pour l'encaissement ou le calcul des agios 2 890 XPF
- **Remise documentaire** : acceptation et encaissement : Valeur J+2 ouvrés après la vente des devises ou 1 jour ouvré après la valeur du correspondant 0,33% (min 5 775 XPF – max 34 650 XPF)

▶ Autre prestation

- **Demande de sort ou interventions diverses** 4 045 XPF

→ Garanties internationales et SBLC

Les garanties bancaires internationales sont des engagements par signature pouvant prendre différentes formes juridiques telles que la Lettre de Crédit Stand By (= Stand By Letter of Credit : SBLC). Elles sont émises soit dans le cadre d'un marché Export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché Import, en garantie de paiement de marchandises ou de services.

- **Garanties émises**

- Commission d'engagement (par trimestre)	0,50% (min 4 725 XPF)
- Commission de modification	6 300 XPF + Swift 1 750 XPF
- Frais de dossier	5 775 XPF
- Message Swift	3 150 XPF
- Commission de levée de documents	5 775 XPF

- **Garanties reçues :**

SBLC reçue de l'étranger pour notification (authentification, sans engagement de notre part

- Commission de notification	1‰ jusqu'à 1 525 000 € (ou contre-valeur) 0,5‰ sur la fraction supérieure (min 99,70€)
- Frais de modification	99,70 €

5. IRREGULARITES ET INCIDENTS

→ Commission d'intervention

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : position débitrice irrégulière, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur.

- **Frais de commission d'intervention** 2 240 XPF / opération, plafonné à 15 680 XPF /jour

→ Opérations particulières

- **Traitement des incidents**

- Compte courant débiteur : lettre d'exigibilité	5 250 XPF
- Frais par saisie attribution ou conservatoire ou opposition à avis tiers détenteur	19 950 XPF
- Lettre d'information en cas de mise en interdiction bancaire par un confrère	6 040 XPF
- Lettre de clôture juridique	6 040 XPF
- Montage d'un plan d'amortissement	16 540 XPF

- **Comptes de prêts irrégulier**

- Échéances impayées	5 435 XPF
- Lettre d'information pour échéance impayée	5 250 XPF
- Lettre d'exigibilité ou de dénonciation	7 350 XPF

→ Incidents de paiement

- **Sur chèques émis**

- Chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire 5 967 XPF
- Forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Chèque inférieur à 5 967 XPF 3 759 XPF
 - Chèque supérieur à 5 967 XPF 5 967 XPF

Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et à la déclaration à l'IEOM pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

- **Sur prélèvements**

- Forfaits de frais par prélèvement rejeté pour défaut de provision :
 - prélèvement inférieur à 2 386 XPF **GRATUIT**
 - prélèvement supérieur à 2 386 XPF 2 386 XPF

- **Sur virements**

- Virement rejeté pour défaut de provision 2 386 XPF
- Virement rejeté pour RIB erroné ou compte clos **GRATUIT**

- **Sur effets de commerce**

- Effet réclamé ou rejeté pour défaut de provision 3 465 XPF + frais de protêt éventuel
- Domiciliation d'effet non avisée 2 760 XPF
- Rejet de lettre de change en Euro ou XPF 2 943 XPF
- LCR non accepté en € 2 943 XPF à réception

→ Incidents d'encaissement

- **Sur chèque remis revenu impayé**

- Pour le motif « sans provision » **GRATUIT**
- Pour autre motif (chèque erroné ou non-conforme) 1 155 XPF

- **Avis de prélèvement impayé reçu**

- Par avis d'opération 1 810 XPF

- **Remise de chèque ou d'espèce erronée**

350 XPF

- **Effet réclamé**

3 310 XPF

6. FINANCEMENTS ET CREDITS

→ Financement court terme

► Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

► Vous souhaitez anticiper une rentrée d'argent à venir

La facilité de caisse est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée dans la limite du montant maximum autorisé. Votre compte bancaire doit repasser créditeur au moins un jour dans le mois civil.

C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

Le découvert autorisé vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels. Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre charge d'affaires.

Frais de dossier : A l'ouverture et au renouvellement de la ligne : 17 850 XPF

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrête du compte :

- des intérêts débiteurs, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'index en vigueur dans le contrat à laquelle s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
- de la commission du plus fort découvert, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

► Vous souhaitez financer votre poste client

L'avance sur facture est une solution globale pour améliorer votre gestion quotidienne intégrant achat et financement de factures, garantie contre le risque d'insolvabilité client, relance et recouvrement.

Cette avance peut être garantie : ligne de cession de créance Dailly

• Frais de gestion	6 300 XPF min / trim
• Etablissement de convention de cession	18 900 XPF
- Par créance cédée	6 300 XPF
- Par notification	4 200 XPF
• Avance sur délégation de marché	
- Par acte de nantissement	6 825 XPF
- Par facture	2 625 XPF

► Vous voulez une solution pour répondre à vos besoins de financement moyen-long terme

Les frais de mise en place sont différenciés en fonction des caractéristiques du financement.

► Leasing et Crédit bail

Nous pouvons vous proposer une offre complète de leasing. Rapprochez vous de votre conseiller.



Vous êtes un professionnel de santé

CMV Médiforce : Depuis plus de 30 ans, CMV Médiforce, filiale de santé du Groupe BNP Paribas, est le spécialiste des financements des professionnels de santé.

Votre conseiller se tient à disposition pour étudier votre demande.

→ Gestion des dossiers de financements

► Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

• Mise en place de crédits d'investissements ou de ligne de concours	1% min du montant du crédit
Les indemnités financières sont définies dans le contrat de prêt	(19 950 min)
• Actualisation annuelle administrative et juridique	
- Crédit d'exploitation et d'investissement	
- Jusqu'à 3 lignes de crédit	17 850 XPF
- Au-delà	35 700 XPF
- Engagement par signature	0,5% du montant émis (min 17 850 XPF)
• Réédition d'un plan d'amortissement	4 725 XPF
• Information annuelle des personnes qui se sont portées cautions	5 250 XPF / courrier / an
• Indemnité de remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe	0,3% min du capital restant dû
• Autorisation de dépassement	3 675 XPF

► Demande de caution bancaire – engagement par signature

• Frais liés à l'établissement de	
- Acte simple (imprimé normalisé préétabli + frais de timbres fiscaux)	8 925 XPF
- Acte complexe (+ frais de timbres fiscaux)	13 650 XPF minimum
- Avenant (modification apportée à l'acte d'origine)	Sans frais
- Mainlevée à la demande	7 350 XPF



Glossaire des produits de financement bancaire court terme et de leurs principales composantes tarifaires

La facilité de caisse

La facilité de caisse permet d'avoir un compte débiteur de façon temporaire, sans dépasser quelques jours dans le mois. Cette solution permet de gérer avec souplesse ses dépenses immédiates (charges fixes, par exemple) et encaissements différés (règlement d'un client avec un délai de paiement accordé, par exemple).

Composantes tarifaires principales de la facilité de caisse :

► Frais de dossier

Frais liés à la mise en place du dossier, à la modification ou au renouvellement annuel de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation de la facilité de caisse. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

► Commission de plus fort découvert

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

► Frais de modification

Frais perçus lors de la modification du montant de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou non un plafonnement.

Le découvert autorisé

Le découvert autorisé est une ligne de crédit qui permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

Composantes tarifaires principales du découvert autorisé.

► Frais de dossier

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais de renouvellement ;
- frais d'actualisation ;
- frais d'étude annuelle.

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du découvert autorisé. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation du découvert autorisé. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

► Commission de plus fort découvert

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

L'escompte

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

Composantes tarifaires principales de l'escompte :

► Frais de dossier

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais d'ouverture ;
- frais d'actualisation ;
- frais de gestion ;
- frais de reexamen ;
- frais d'études.

Frais liés à l'examen du dossier, à l'ouverture ou au renouvellement de la ligne d'escompte. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts d'escompte

Intérêts liés aux montants financés et à la durée. Intérêts calculés en fonction d'un taux, de la durée et du montant des effets escomptés avec ou non un plafonnement. Frais liés à la gestion des effets. Ces frais sont perçus pour le traitement des effets, qu'ils soient remis à l'escompte ou non.

► Commission d'endos

Commission liée au transfert de propriété de l'effet à la banque. Commission proportionnelle au montant escompte avec ou non un plafonnement, et en fonction de son échéance.

► **Traitement de remise d'effets**

Frais pris à chaque remise d'effets sur papier, sur support magnétique, par télétransmission ou par Internet. Montant forfaitaire ou proportionnel en fonction du support utilisé et du nombre d'effets.

► **Prorogation d'effet / Effets prorogés**

Frais liés à la prorogation d'un effet. Montant forfaitaire.

► **Réclamation d'effets**

Frais liés à la réclamation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

► **Commission d'incidents (sur effet)**

Frais liés aux incidents dans l'encaissement de l'effet (exemple : contestation de l'effet). Montant forfaitaire.

► **Changement de domiciliation**

Frais liés à une demande de changement de domiciliation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

► **Avis de sort**

Commission perçue pour interroger, sur demande du client, la banque du débiteur sur la solvabilité du client ou le paiement effectif de l'effet. Montant forfaitaire.

► **Présentation à l'acceptation (par effet)**

Frais liés à une demande de présentation à l'acceptation du tire. Montant forfaitaire par opération.

Le crédit court terme

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

Composantes tarifaires principales du crédit court terme :

► **Frais de dossier**

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais de renouvellement ;
- frais d'actualisation ;
- frais d'étude annuelle.

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du crédit court terme. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► **Intérêts**

Intérêts liés à l'utilisation du crédit court terme. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

Remarque : pour tous les produits de financement court terme, le taux d'intérêt fixe la rémunération de l'argent prêté par la banque à son client. Il est utilisé pour calculer les intérêts du produit de financement court terme. Il peut être fixe, révisable, variable. Il est défini après une analyse personnalisée qui tient compte notamment du type de financement, de sa durée, du risque et des garanties.

La Dailly : mobilisation de créances professionnelles

La Dailly est la cession ou le nantissement de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures, par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié ou d'un découvert autorisé garanti par les créances.

Composantes tarifaires principales de la Dailly (mobilisation de créances professionnelles) :

► **Frais de dossier**

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement de la ligne de crédit ou à l'établissement de la convention. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► **Intérêts**

Intérêts liés au montant des cessions financées et à leur durée. À partir d'un taux d'intérêt spécifique, intérêts calculés en fonction des durées et des montants des cessions financées.

7. EPARGNE ET PLACEMENTS

→ Le placement des excédents de trésorerie

BON A SAVOIR : Une large gamme d'OPCVM (SICAV monétaires ou fonds Communs de Placement) permet de placer vos excédents de trésorerie en toute sécurité et dans les meilleures conditions de rentabilité.

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen-long terme

4 de nos Fonds Communs de Placement répondent à cet objectifs :

	Indice de référence	Montant minimum de souscription	Droits d'entrée maximum	Frais de gestion annuels maxi. TTC
--	---------------------	---------------------------------	-------------------------	------------------------------------

Placements court terme (moins de un an) :

BNP Paribas Trésorerie	EONIA (1)	1 millième de part	0,50%	0,50%
BNP Paribas Trésorerie 3 mois	EONIA (1)	1 millième de part	0,50%	0,41%
BNP Paribas Deposit	EONIA (1)	100 000 €	2%	1%

Placements moyen-long terme (plus de un an) :

BNP Paribas 1 an Protection 99	EONIA (1)	10 000 €	2%	0,40%
---------------------------------------	-----------	----------	----	-------

(1) EONIA taux du marché monétaire au jour le jour dans la limite de 76 500€

→ Les opérations de Bourse

BON A SAVOIR : La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission. Les tarifs standards ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

► La gestion de votre compte titres

• **Forfait par an**

7 € soit 835 XPF

LE + : Le forfait est offert si au moins un ordre d'achat en Bourse, ou une souscription d'OPCVM est exécuté dans l'année.

- ▶ Vous passez des ordres sur des valeurs cotées NYSE Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

	Ordre de Bourse sur des valeurs cotées sur NYSE Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles	Ordre de Bourse sur des valeurs cotées à l'étranger (Londres, Francfort, Milan, Zurich, Madrid, NYSE, Nasdaq)
Frais fixes	3,47€	14,21€
Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	Applicable par tranche : - Jusqu'à 8 000€ : 1,13% - De 8 000€ à 50 000€ : 0,92%	Europe : 1,25% Reste du monde : 1,42%
Avec un minimum par ordre pour l'ensemble des frais fixes + commission de	10,41€ Les conditions et tarifs des transactions supérieures à 50 000€ sont disponibles dans votre agence	34,20€ + frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre

→ La conservation du portefeuille titres et les autres services

- ▶ Droits de garde

i BON A SAVOIR : Les droits de garde sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, et obligations) ainsi que les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Conditions standard :

Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, référence au 31 décembre. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les frais fixes sont calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date. La commission proportionnelle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établie à la fin de chaque trimestre civil.

Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicables par tranche de montant de portefeuille :

- Jusqu'à 50 000 €	0,233 % HT
- De plus de 50 000 € à 100 000 €	0,192 % HT
- De plus de 100 000 € à 150 000 €	0,142 % HT
- De plus de 150 000 €	0,075 % HT

Commission fixe par ligne de portefeuille :

- Valeur au porteur	4€ HT
- Valeur nominative	10€ HT
- Valeur en dépôt à l'étranger (hors Paris, Amsterdam, Bruxelles)	11,75€ HT
Forfait minimum par compte quelle que soit la valeur des titres	24,92€ HT

- ▶ Autres services

Service Plus-Values	75€ / an
Transfert de titres à la concurrence (frais fixe par ligne)	
- Titres déposés à Paris, Amsterdam, Bruxelles	12€ HT
- Titres déposés à l'étranger	41€ HT

→ La constitution d'un capital ou la préparation de votre retraite

- ▶ Vous souhaitez vous constituer un capital à votre rythme

BNP Paribas Multiplacements 2 est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie.

Le montant minimum de versement est de 50€ brut de frais d'entrée, les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 4,75% maximum.

8. RESOUDRE UN LITIGE

BNP Paribas Nouvelle Calédonie a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

➔ L'agence : votre premier interlocuteur

Contactez tout d'abord votre Conseiller ou le Directeur de votre agence, pour lui faire part de vos interrogations ou de votre mécontentement au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone ou par courrier. Si vous rencontrez des difficultés financières liées à une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée peut vous être proposée.

➔ Le Responsable Relations Clients à votre écoute

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous avez la possibilité de vous adresser au Responsable Relations Clients dont dépend votre agence. Dans les 10 jours maximum à compter de la réception de votre réclamation par BNP Paribas Nouvelle Calédonie, vous recevrez la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches devaient être nécessaires, vous recevrez la réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum.

➔ En dernier recours : le Médiateur

Lorsque les recours internes sont épuisés ou si aucune réponse à votre réclamation n'a été apportée dans un délai de 2 mois, le Médiateur BNP Paribas peut alors être saisi de tout différend ou litige portant sur les services ou produits bancaires, financiers, et d'assurance commercialisés par BNP Paribas Nouvelle Calédonie. Sont exclus les litiges relevant de la politique générale de BNP Paribas (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...) et ceux concernant la performance de produits liés aux évolutions des marchés. Sous peine d'irrecevabilité, la saisine du Médiateur doit obligatoirement s'effectuer par écrit, en langue française et par voie postale. Il peut être saisi à l'adresse suivante :

Médiateur auprès de BNP Paribas
Clientèle des Particuliers
ACI CIHRCC1
75450 PARIS CEDEX 09

Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de 2 mois à compter de la réception de votre courrier. A l'issue de ce délai, le médiateur recommande une solution au litige en langue française. La médiation est gratuite. Le recours à la médiation suspend la prescription des actions afférentes à l'exercice des droits objets du litige à compter du point de départ de la médiation. Les constatations, les déclarations et les avis rendus ne peuvent être ni produits ni évoqués à l'occasion de toute autre procédure que celle de la médiation sans l'accord des parties. Par la saisine du Médiateur, vous autorisez expressément BNP Paribas Nouvelle Calédonie à lui communiquer les informations nécessaires à l'instruction de votre demande de médiation. En cas de litige relatif à un placement financier, vous pouvez également saisir le Médiateur auprès de l'Autorité des Marchés Financiers : AMF La médiation 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.

**Une information ? Un conseil ?
BNP Paribas est à votre disposition :**



votre conseiller



**Le Centre de Relation Clients
25 84 00**



www.bnpparibas.nc

BNP Paribas Nouvelle Calédonie – SA au capital de 28.000.000 Euros. Siège Social : 20 boulevard des Italiens –
75009 Paris R.C.S. Paris B304 993 868 – R.C.S. Nouméa B067066 – Ridet 067066002



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change